



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question au Gouvernement n° 2207

Texte de la question

POLES D'EXCELLENCE RURAUX

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez, pour le groupe UMP.

Mme Henriette Martinez. Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, lors de votre récent déplacement à Gap, dans les Hautes-Alpes, vous avez annoncé la création de pôles d'excellence ruraux. Je vous remercie d'avoir ainsi confirmé vos engagements et votre projet, dont vous m'aviez informée dès le mois de juillet en réponse à mes interrogations sur l'avenir du monde rural. Je vous avais alors fait remarquer que les territoires ruraux sont moins concernés que les territoires urbains par la création des pôles de compétitivité, dont je reconnais par ailleurs toute la valeur.

Or il existe un vrai potentiel de connaissances et d'emplois dans les territoires ruraux, alors qu'une trop grande concentration urbaine est source d'importants problèmes sociaux pour la collectivité nationale.

Monsieur le ministre, je souhaiterais connaître plus précisément les modalités de mise en oeuvre de ces pôles d'excellence ruraux, notamment les secteurs d'activité concernés et le calendrier envisagé. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, *ministre délégué à l'aménagement du territoire*. Madame la députée, le Gouvernement a orienté résolument notre pays vers la modernité, l'innovation et la croissance en créant soixante-sept pôles de compétitivité. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

La France qui gagne, la France qui bouge, la France qui a des idées, ce n'est pas seulement celle des grands projets de développement industriel et scientifique ; c'est aussi celle de nos territoires ruraux, avec leur talent et leur savoir-faire, qu'il nous appartient de valoriser. C'est pourquoi, à la demande du Premier ministre et avec le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ("*Ah !*" *et rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*), nous proposons la création de pôles d'excellence ruraux dont le but sera d'assurer le meilleur équilibre possible entre nos territoires.

Nous proposerons ainsi aux territoires les plus innovants de labelliser un certain nombre de projets touchant notamment au patrimoine naturel, historique, culturel, au tourisme, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication - comme les actions en faveur de la démographie médicale ou du télétravail -, ou encore aux énergies renouvelables.

Avant la fin de l'année, un CIADT examinera ce projet, définira les modalités et les moyens à mettre en oeuvre et lancera un appel à projets. Selon toute vraisemblance, une centaine de pôles seront sélectionnés et labellisés.

Je rappelle aux députés de l'opposition que, lorsqu'ils étaient dans la majorité, ils ont creusé un fossé énorme entre la France des villes et la France de la ruralité en créant des schémas nationaux qui ne respectaient pas l'identité de chacun de nos territoires. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Voilà, madame la députée, comment nous entendons pour notre part rétablir l'équilibre entre nos territoires, en valorisant leurs richesses et leurs ressources, et en comptant sur le bon sens et l'intelligence des habitants des

espaces ruraux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [Mme Henriette Martinez](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2207

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 octobre 2005